



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 54617

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre délégué à la recherche sur la situation désastreuse qui est aujourd'hui celle de la région Nord-Pas-de-Calais pour ce qui concerne notamment les moyens attachés à la recherche en lettres et sciences humaines. Sur quatre universités disposant d'un tel département, trois ne bénéficient d'aucune équipe de recherche labélisée CNRS, gage de reconnaissance incontesté sur le plan international. Seule l'université Lille 3 - Charles-de-Gaulle comporte des unités mixtes de recherche dont trois devraient subsister dans le prochain plan quadriennal « recherche » qui entrera en application pour 2006. Le secteur sciences humaines et sociales ne représente que 0,4 % des effectifs du CNRS : une centaine de personnels pour une région de plus de quatre millions d'habitants. Et toutes disciplines confondues, le Nord-Pas-de-Calais ne recense qu'à peine 1,7 % des effectifs globaux du CNRS, loin des pourcentages atteints par des régions d'importance comparable comme Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Rhône-Alpes. La direction générale du CNRS admet d'ailleurs la validité de ces constats qui en disent long sur la répartition nationale des moyens de recherche et par conséquent sur son utilité actuelle au service de l'aménagement équilibré du territoire. Tenant compte de ces éléments que dénoncent vigoureusement les personnels, responsables et chercheurs en fonction, il lui demande quelles dispositions d'urgence entend engager le Gouvernement pour réorganiser et conforter des moyens de recherche, des postes dont l'absence compromet pour une part alarmante l'avenir de cette région.

Texte de la réponse

La recherche participe à la dynamique des territoires dans la mesure où elle joue un rôle structurant pour les régions, les départements et les communes françaises. L'aménagement du territoire est une des composantes, parmi un ensemble de facteurs, qui président à la localisation des activités de recherche. La labellisation CNRS n'est pas un critère suffisant pour permettre de juger de l'excellence scientifique d'une unité de recherche. La recherche effectuée dans les universités est, elle aussi, une recherche d'excellence, indépendamment de ses liens avec le CNRS, à l'instar, par exemple, de celle conduite dans les universités du Nord-Pas-de-Calais. Prendre en compte comme seul critère d'excellence scientifique la labellisation CNRS reviendrait à dévaloriser la recherche universitaire ou la recherche d'autres organismes non labellisés CNRS. S'agissant des personnels CNRS en Nord-Pas-de-Calais, les données montrent une évolution très positive sur la période récente : de 2000 à 2004 les effectifs de chercheurs sont passés de 229 à 276 (+21 %) et les effectifs d'ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) de 206 à 310 (+50 %). Le CNRS entend d'ailleurs continuer à réduire les disparités de ses implantations régionales notamment en Nord-Pas-de-Calais en favorisant, à qualité scientifique égale, des projets provenant de ces implantations. La dimension de politique régionale n'est, en effet, nullement absente de la dynamique d'activité des organismes nationaux de recherche. Un instrument traditionnel de prise en compte de cette dimension est le volet recherche des contrats de plan État-Régions (CPER). En Nord-Pas-de-Calais, à fin 2004, dans ce cadre, l'engagement du CNRS se porte à 3 MEUR hors taxes et le taux d'exécution des engagements de l'État est plus que satisfaisant : 75 % contre 70 % attendus. Il faut également souligner que s'ajoute au CPER en Nord-Pas-de-Calais un instrument complémentaire : le plan de renforcement de la

recherche (PRR), sur lequel l'État s'est engagé à mobiliser 12,64 MEUR. Le ministère chargé de la recherche estime par ailleurs qu'il faut ouvrir la voie à un meilleur ancrage territorial de la politique publique de recherche tout en maintenant une exigence d'excellence pour affronter la compétition scientifique internationale. Aussi, dans le cadre de la prochaine loi d'orientation et de programmation de la recherche, sera clairement affirmé le caractère structurant de la dimension régionale pour les acteurs de la politique nationale de recherche, avec notamment le lancement d'une politique de création de pôles de recherche et d'enseignement supérieur qui pourront nouer des partenariats forts avec toutes les collectivités territoriales. Cette politique qui s'accompagnera de moyens importants alloués en fonction de la qualité des projets soumis, contribuera sans aucun doute à améliorer le maillage territorial de la recherche et à corriger d'éventuelles disparités actuellement constatées, par exemple en Nord-Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54617

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10395

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 3063